

Comité de Direction

Séance du 10 janvier 1939

III - Marchés et Commandes -

b) de la compétence du  
Comité de Direction -

- 450bis 1<sup>er</sup>) Avenant à un marché avec la Compagnie Française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston à Paris relatif à l'équipement en block automatique de la zone des postes électrodynamiques IV et V de la gare de Villeneuve-St-Georges - Région Sud-Est - (dépense supplémentaire : 1.961.600 fr - marché primitif : 829.400 fr).

*As. de repub. des chemins de fer. N. 1000. en mai 32 et as. de repub. 35.*

*by by*

COMITÉ DE DIRECTION

du.....10 JAN. 1939.....193

"Marchés et Commandes"

(Question N°.....*2/1*)

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

4-50 bis

9 novembre 1938

Région du Sud-Est

Voie et Bâtiments

Avenant au marché V-40.751 relatif à l'équipement en block automatique de la zone des Postes électrodynamiques IV et V de la gare de Villeneuve-Saint-Georges.

Marché de gré à gré

Entreprise : Compagnie Française pour l'Exploitation  
des procédés THOMSON-HOUSTON à Paris

Marché initial : 829.400 francs.

Avenant : Travaux supplémentaires : 829.200 francs) Total :  
Majoration des prix : 303.000 francs (1.961.600 frs.)

La Compagnie P.L.M. a passé le 15 février 1936, de gré à gré, le marché V-40.751 avec la Compagnie française pour l'Exploitation des Procédés THOMSON-HOUSTON après avis favorable de la Commission des Marchés.

Délai d'exécution : 5 mois.

L'exécution de ces travaux, commencée en avril 1936, s'est prolongée bien au-delà de la date prévue pour leur achèvement et n'a été terminée qu'en Mars 1937 en raison :

- des dispositions d'attente prises en vue d'éviter la modification des signaux nouvellement mis en service afin de les rendre conformes à la signalisation Standard;
- des difficultés rencontrées par l'Entrepreneur dans l'approvisionnement de ses matériaux et dans l'exécution du montage en raison des grèves tant de son personnel que de celui de ses fournisseurs ;

.....

- du montant des travaux qui s'est élevé en réalité à 1.658.600 frs occasionnant ainsi un dépassement de 829.200 frs sur le montant du marché.

Au surplus, les programmes ainsi que les études de signaux et d'enclenchements correspondants avaient prévu que le block automatique ne serait mis en service dans la zone des postes IV et V de Villeneuve-Saint-Georges qu'après la mise en service du block automatique de Villeneuve-Saint-Georges (poste VI) à Corbeil, laquelle n'a eu lieu que le 21 janvier 1937.

#### 1° - REGLEMENT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES -

Ces travaux sont la conséquence de :

- l'application du Code Standard qui a modifié le programme de signalisation, exigé la fourniture de relais supplémentaires et augmenté les dépenses de montage;
- l'amélioration de l'aménagement intérieur des postes IV et V. L'installation des appareils destinés au fonctionnement du block automatique a exigé une transformation importante de l'aménagement des divers locaux de ces postes, et nécessité le déplacement d'un assez grand nombre d'appareils existant précédemment. De nombreux châssis, panneaux d'interrupteurs d'essais et de fusibles, et canalisations supplémentaires, ont été installés de ce fait;
- différentes installations secondaires non prévues telles que l'allongement de sections isolées, l'installation de nouveaux voyants d'annonce rapprochée aux tableaux schématiques, la modification de l'aménagement des caisses à accumulateurs, l'installation d'un indicateur de direction et d'un indicateur de départ supplémentaires;
- l'insuffisance des prévisions, notamment en ce qui concerne la main-d'oeuvre de montage.

Ces travaux seront réglés en partie avec les prix unitaires prévus au marché et en partie à l'aide des prix de la série supplémentaire insérée au projet d'avenant, série supplémentaire établie sur les mêmes bases que la série du marché initial.

Le détail estimatif ci-joint donne le montant des travaux exécutés :

.....

Travaux prévus au marché .....	829.370,60
Travaux supplémentaires ) exécutés aux prix	
( du marché .....	771.545,15
( exécutés aux prix de la	(994.226,55
) série supplémentaire .....	222.681,40
	-----
	1.823.597,15

à déduire - Montant des travaux prévus au marché et non exécutés par suite des modifications apportées au programme des travaux .....

	165.036,70
--	------------

-----  
1.658.560,45  
=====  
soit en chiffres ronds .... 1.658.600 frs  
=====

2°- REVISION DES PRIX -

Le montant des travaux exécutés après le 1er juin 1936 s'est élevé à 1.293.200 fr environ, à savoir :

Matériel autre que les câbles.....	478.800
Câbles.....	224.100
Montage.....	590.300

L'Entrepreneur a demandé que les prix du marché soient réajustés, l'économie du contrat ayant été bouleversée.

Nous avons établi un avenant pour lequel nous avons pu, après discussion, obtenir l'accord de l'Entrepreneur.

Cet avenant comporte les majorations suivantes :

- Fourniture de matériel autre que les câbles -

Le prix de fourniture de matériel autre que les câbles seront à majorer de :

11,28 % pour la période du 1er juin au 5 décembre 1936.

- Fourniture de câbles -

Les prix de fourniture de câbles seront définitivement réglés aux prix et conditions du marché.

.....

- Main-d'oeuvre de montage -

Les prix de main-d'oeuvre de montage seront à majorer de :

- 22,50% pour la période du 1er juin au 5 décembre 1936
- 45% pour la période du 6 décembre 1936 au 17 janvier 1937
- 58,50% pour la période du 18 janvier au 14 mars 1937.

Ces majorations ont été déterminées en partant des formules adoptées par la Région pour des travaux de cette nature.

La dépense résultant de cette révision de prix est évaluée à 303.000 fr environ, ce qui porterait le montant total des travaux à 829.400 + 829.200 + 303.000 = 1.961.600<sup>f</sup> environ.

Il est proposé au COMITE DE DIRECTION d'approuver cet avenant.

Le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments,

Signé: HACHON.

Comité de Direction

Séance du 13 décembre 1938

III - Marchés et Commandes

b) de la compétence du  
Comité de Direction

2 - Autres marchés -

- 4095      2°) Avenant à un marché avec la Compagnie Française Thomson-Houston à Paris relatif à l'équipement en block automatique par signaux lumineux de la zone des postes I, II, III et IV de la gare de Paris - Région Sud-Est - (dépense supplémentaire : 222.000 fr pour un marché primitif de 825.000 fr porté à 901.000 fr).